

# Les travaux avant plantation

Avant de réaliser une plantation, il convient :

- > de nettoyer le terrain pour permettre un accès facile aux engins et aux ouvriers,
- > si c'est nécessaire, de travailler le sol pour permettre aux racines des jeunes plants de prospecter un volume maximum de terre.

Avant de se lancer dans la réalisation de travaux lourds de préparation du sol, il est nécessaire de bien observer l'état du sol de la parcelle à planter. En effet, si la terre est meuble sur une bonne profondeur (40 cm), le travail mécanique n'est pas forcément nécessaire et la mise en place des plants peut être réalisée dans des potets travaillés manuellement. C'est souvent le cas en milieu forestier aux étages montagnard et subalpin.

En revanche, en milieu méditerranéen, casser le sous-sol en profondeur pour favoriser la pénétration et le stockage de l'eau est indispensable dans la quasi totalité des cas.

## Nettoyer le terrain

Dans le cas de plantation après la coupe à blanc d'un précédent peuplement, la première opération est le nettoyage du terrain :

- **sur terrain plat ou sur pente faible** , le rangement des rémanents peut être réalisé mécaniquement à l'aide d'un rateau monté sur un tracteur à chenilles. La lame pleine est à proscrire car elle décape le sol, emportant la partie superficielle, la plus favorable au développement des racines des jeunes plants. De même, le dessouchage n'est pas souhaitable car il provoque l'exportation d'un volume de terre très important,
- **sur terrain en pente, non accessible aux engins** , le nettoyage se limitera au rangement des branches en cordons (andains) ou en tas pour que la surface à planter soit libre. Il est possible de négocier ce travail avec les bûcherons qui peuvent l'effectuer au fur et à mesure de l'exploitation. S'il est prévu de faire travailler le sol par une pelle-araignée, celle-ci peut,

en même temps, ranger les rémanents. Si l'aspect paysager est très important pour le propriétaire ou si la parcelle est située dans un périmètre particulier qui oblige le propriétaire à tenir compte de cet aspect (site classé par exemple), la méthode la plus efficace est la dispersion sur la parcelle des rémanents d'exploitation très bien démontés.

Si l'ensouchement est important (taillis), les rejets, surtout s'ils sont très vigoureux (cas du châtaignier par exemple), représenteront rapidement une gêne pour les jeunes plants. Il est alors possible de traiter soit les souches par badigeonnage lors de l'exploitation pour éviter qu'elles rejettent, soit les rejets d'un an pour limiter leur développement. Dans ce cas, le dosage des produits sera effectué selon les préconisations du fabricant et les précautions d'usage seront prises, notamment : n'utiliser que des produits agréés, ne pas traiter à moins de 10 mètres des cours d'eau, respecter rigoureusement les périmètres de captage de source.



Réalisation d'un sous-solage avec trois dents tirées par un bulldozer.

# Travailler le sol

## 1. Sur terrain plat ou sur pente faible

S'il n'y a pas d'obstacles fréquents sur la parcelle et si le propriétaire souhaite planter à une densité classique (supérieure à 600 plants à l'hectare),

le travail sera réalisé « en plein » (sur toute la surface) et consistera :

- en un sous-solage effectué à l'aide d'une sous-soleuse composée d'une ou plusieurs dents (selon la pierrosité et la nature du terrain) montées derrière un tracteur ou un bulldozer. Son but est le décompactage de la terre en profondeur (jusqu'à un mètre) ou l'éclatement d'une dalle pour permettre la pénétration des racines et de l'eau, ainsi que son stockage, en profondeur. L'espacement des lignes de sous-solage est le même que celui des lignes de plants, même si l'on ne plante pas nécessairement sur la raie de sous-solage,
- en un labour entre 30 et 50 cm de profondeur, réalisé après le sous-solage avec une charrue à soc ou, le plus souvent, avec des disques lourds (cover-cropp). Le but est d'aérer le sol, de faciliter la pénétration des racines et de limiter l'évaporation en changeant la structure du sol en superficie.

S'il n'y a pas d'obstacles fréquents sur la parcelle et si le propriétaire souhaite planter à grands espacements (moins de 600 plants à l'hectare),

le travail sera localisé et consistera :

- en la réalisation de potets travaillés à l'emplacement de chaque plant. Ce travail est le plus souvent effectué à l'aide d'une pelle mécanique ou éventuellement à l'aide d'une tarière montée sur tracteur.
- ou
- en un sous-solage et un labour en bandes d'environ deux mètres de large. La ligne de plantation sera l'axe de cette bande travaillée.

Si la parcelle présente des obstacles trop fréquents rendant difficiles le travail en plein ou si le propriétaire souhaite planter à grand espacement (moins de 600 plants à l'hectare),

le travail sera localisé et consistera

- en la réalisation de potets travaillés à l'emplacement de chaque plant (voir ci-dessus).

### Très important

- Dans les pentes faibles, le sous-solage et le labour seront réalisés parallèlement aux courbes de niveau pour prévenir l'érosion.
- Tous les travaux du sol doivent être effectués dans de bonnes conditions. Notamment, le sol devra être ressuyé. Sinon, non seulement les travaux seront inefficaces mais en outre le passage des engins risque de tasser le sol et de détruire sa structure, rendant difficile le développement des racines des plants.
- Le sous-solage ou le travail des potets doit être effectué avant ou pendant l'été pour une plantation prévue à l'automne de la même année.
- En milieu argileux ou très limoneux, le sous-solage sera proscrit car les parois de la fente de sous-solage seront lissées empêchant le développement des racines. Il en est de même pour la tarière qui a tendance à lisser les parois du potet. Pour éviter cet inconvénient, un nouvel outil la « fraise à potets » a été spécialement créé.
- Le travail des potets qu'il soit manuel ou mécanique consiste seulement à remuer la terre sur un volume convenable (au moins 50 cm x 50 cm x 50 cm). En aucun cas il ne faut sortir la terre du trou ni bouleverser les horizons.

## 2. Dans les pentes inaccessibles

### aux engins classiques

Le travail du sol consistera en la réalisation de potets travaillés réalisés à la pelle-araignée ou manuellement à la pioche. Ce type de préparation est le seul recommandé. En effet, la réalisation de bandes terrassées sur les versants, technique largement utilisée jusqu'à maintenant, est à déconseiller à la fois pour des raisons économiques (exploitation future des bois difficile), esthétiques (cicatrices sur les versants) et agronomiques (bouleversement du sol en place).



Travail du sol en forte pente : réalisation de potets individuels à la pelle araignée.

Centre Régional de la Propriété Forestière Languedoc-Roussillon (C.R.P.F.)  
378 rue de la Galéra - 34090 Montpellier - Tél. 04 67 41 68 10 - Fax : 04 67 41 68 11

Aude Tél. 04 68 47 64 25    Gard Tél. 04 66 60 92 93    Hérault Tél. 04 67 97 86 37    Lozère Tél. 04 66 65 26 79    Pyrénées-Orientales Tél. 04 68 55 88 02